



106, rue Jean Jaurès  
59287 LEWARDE  
Tél : 03 27 97 37 37  
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

## Arrêté municipal d'interdiction de stationnement sur une partie de la Place des Vésignons

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues en raison de difficultés passagères,

Considérant la demande effectuée par ville de Lewarde dont le siège social est situé au 106, rue Jean Jaurès 59287 LEWARDE tendant à obtenir l'autorisation de stationner le camion bleu des services du Département sur la place des Vésignons.

### Arrête

#### Article 1<sup>er</sup> :

Le stationnement et la circulation des véhicules seront strictement interdits le lundi 30 septembre 2024 de 8h30 à 17h sur une partie de la place des Vésignons, matérialisée par le plan ci-dessous.



— Zone prévue d'empiètement

#### Article 2 :

Seul le camion bleu sera autorisé à occuper le domaine public délimité.

#### Article 3 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

#### Article 4 :

Ces dispositions seront portées à la connaissance des habitants de ladite place et des rues voisines par voies postale et d'affichage.

#### Article 5 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Adjoint au Maire.

Fait à Lewarde, le 20 septembre 2024

Alain BRUNEEL  
Maire de Lewarde

